

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux

| | |
|---|--|
| Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ? | Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ? |
| Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ? | Modification du PLU de Saint-Bonnet-Le-Château |

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :

| | |
|--|---|
| Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ? | / |
| De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ? | / |

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable

| | |
|---|--|
| Qui est la personne publique responsable ? | Loire Forez agglomération Service planification urbaine 17, Boulevard de la préfecture 42605 Montbrison Cedex |
| Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ? | 04.26.54.70.00 |

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

| 3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ? | | |
|--|-----|---|
| Oui | Non | <p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i></p> <p><i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i></p> |

| 3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ? | | |
|--|-----|--|
| Oui | Non | <p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i></p> <p>⇒ PLU approuvé le 11 octobre 2012 (puis approbation rectificative le 6 juin 2013)</p> <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p> <p>La modification prévoit une évolution du zonage par le classement de parcelles UC en zone N ainsi que l'ouverture à l'urbanisation de la zone à urbaniser AU1. Cette dernière sera classée en zone UC et fera l'objet d'une OAP. Des emplacements réservés sont également supprimés et la cartographie du DPU est ajoutée.</p> <p>La modification du règlement concerne des dispositions réglementaires relatives à des définitions, des recommandations associées à l'OAP créée, la mise en cohérence du règlement de la zone UF avec la ZAC de la Gravoux et la suppression de marge de recul.</p> |

| 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ? | |
|--|---|
| Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ? | 1552 habitants (2015) |
| Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ? | 1 902 650 m ² |
| Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ? | Totalité du territoire communal |
| <p>Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.</p> <p><i>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</i></p> | <p><i>Indiquez les données en surface ou en pourcentage</i></p> <p>Zones urbaines : 648 423 m² soit 34,08 %</p> <p>Zones à urbaniser : 47 837 m² soit 2,51 %</p> <p>Zones naturelles : 687 669 m² soit 36,14 %</p> <p>Zones agricoles : 276 982 m² soit 14,56 %</p> <p>(voiries cours d'eau : 241 739 m² soit 12,71 %)</p> |

| 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ? |
|---|
| <p><i>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</i></p> <p>Rappel des orientations du PADD du PLU approuvé le 6 juin 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une croissance démographique minimale en gérant le développement de l'habitat - Protéger les espaces naturels et préserver le paysage diversifié de la commune - Permettre la pérennité des activités existantes et leur développement - Assurer la qualité et le confort du cadre de vie des résidents - Poursuivre la politique de mise en valeur du patrimoine du site historique et favoriser la réappropriation du bâti ancien |

| 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ? |
|--|
| <i>Annexe à joindre : délibération engageant la procédure</i> |

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Par exemple :

- de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet
- de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif)

La procédure de modification consistera à :

- Faire évoluer le zonage en :
 - o Déclassant des surfaces urbaines (UC) en zone naturelle (N)
 - o Ouvrant la zone AU1 à l'urbanisation par son classement en zone UC accompagné d'une orientation d'aménagement et de programme (OAP)
- Ajuster les dispositions du règlement relatives:
 - o Aux définitions (DG6)
 - o A l'OAP créée avec l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU1
 - o Au règlement de la zone UF afin de le mettre en cohérence avec le règlement de la ZAC de la Gravoux
 - o Aux marges de recul de 35 mètres du fait de l'abandon du projet de déviation de la RD sur le secteur de la Gravoux-Taillafer (DG4)
- Actualiser la liste des emplacements réservés au regard des évolutions des projets communaux et départementaux
- Inclure une cartographie du droit de préemption urbain (DPU)

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

| | | <i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i> |
|-----|-----|--|
| Oui | Non | |

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

| | oui | non | Le cas échéant, précisez : |
|--|----------|----------|--|
| Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) : | X | | Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées ⇒ Saisine de la CDPENAF du fait de l'ouverture à l'urbanisation d'une zone à urbaniser. |
| Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? | | X | Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ? |

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

| | oui | non | Le cas échéant, précisez |
|--|----------|----------|---|
| Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270 | | X | |
| Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_» | | X | |
| Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/ | X | | SDAGE Loire Bretagne et SAGE Loire en Rhône-Alpes |

| 3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par... | | | |
|---|------------|------------|---------------------------|
| | <i>oui</i> | <i>non</i> | Le cas échéant, précisez |
| Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional... | X | | Loire Forez agglomération |

| 3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone |
|--|
| / |

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

| 4.1 Présentation de votre projet | |
|--|---|
| À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Commune de centralité urbaine <input type="checkbox"/> Commune péri-urbaine de première couronne <input type="checkbox"/> Commune péri-urbaine éloignée <input type="checkbox"/> Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain <input type="checkbox"/> Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural <input type="checkbox"/> Commune rurale <input type="checkbox"/> Autre : Polarité locale |
| 4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez : | |
| Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp | La commune de Saint-Bonnet-Le-Château a connu une hausse de sa population entre 2015 et 2011 suivie d'une légère baisse. |
| Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ? | Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune L'ouverture à l'urbanisation de la zone AU1 devrait permettre l'accueil d'environ 17 logements Le secteur fléché pour l'accueil de nouveaux logements correspond d'ores et déjà à une zone à urbanisée qui sera classée en zone urbaine (UC). Elle se situe à proximité immédiate du centre-bourg et permet le développement de la première couronne. |
| Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp | 200 logements vacants en 2015 (chiffres INSEE) |
| Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul. | Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché / |

| 4.1 Présentation de votre projet | |
|---|---|
| Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ? | 14 384 m ² . Il s'agit d'une zone à urbaniser (AU1) qui sera classée en zone urbaine (UC) En contre-partie, des terrains actuellement classés en zone UC seront classés en zone naturelle. |
| Quelle sera la surface moyenne par logement ? | Les terrains prévus dans le cadre de l'OAP feront entre 700 et 1000 m ² |
| Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre | |
| <p><i>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN <p>L'objectif de cette procédure en matière de maîtrise de la consommation d'espaces est de permettre la réalisation d'une opération d'aménagement cohérente par l'ouverture à l'urbanisation d'une zone à urbaniser encadrée par une OAP. La modification suit les orientations du PADD notamment en matière de gestion de l'urbanisation et de préservation des espaces naturels et des paysages.</p> <p>L'ouverture à l'urbanisation de la zone AU1 et l'OAP associée permettra l'accueil de nouvelles populations tout en s'assurant d'une architecture qualitative répondant aux besoins de la commune. L'OAP prévoit la création de nouveaux logements ainsi que d'un équipement hôtelier. Le projet de modification s'inscrit dans les objectifs de développement démographique tout en s'assurant de protéger les espaces naturels et de préserver les vues et paysage de et depuis le bourg historique. Il s'agit d'assurer un développement de la première couronne sans pour autant porter atteinte au centre-bourg. L'impact sera limité puisque le secteur était classé en zone AU1 dans le PLU en vigueur. De plus, il se trouve à proximité du centre-bourg et d'une zone d'activité. Enfin, il est desservi sur 3 côtés par des voies de gabarit suffisant. L'OAP permet de s'assurer d'un respect d'une densité suffisante (proche de celle recommandée par le SCoT Sud-Loire limitrophe). Elle met également en avant des principes architectures et des typologies de construction qui répondent aux demandes tout en s'assurant de ne pas concurrencer le centre-bourg qui faire l'objet d'une AMI centre-bourg. Parallèlement des parcelles actuellement classées en UC seront classées en zone naturelle afin de remettre en état des terrains par la démolition d'une friche industrielle, que des terrains puissent retrouver leur valeur maraîchère ou encore d'améliorer la perception de la collégiale, du tracé des anciens remparts ou encore de l'entrée de ville. De plus, la constructibilité de certains de ces terrains s'avérait difficile du fait de leur topographie.</p> | |
| 4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez : | |
| Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ? | / |
| Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ? | Au sein de l'OAP il est prévu l'indentification d'un tènement pour l'implantation d'un équipement hôtelier. Il sera destiné uniquement à l'hébergement hôtelier sans proposition de services parallèles qui pourraient concurrencer les activités présentes en centre-bourg. |
| S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? | La ZAC de la Gravoux se situe sur 3 communes Luriecq, La Tourette et Saint-Bonnet-Le-Château. Les activités de type hébergement hôtelier, comme il est envisagé dans l'OAP, n'y sont pas autorisés. Le projet ne vient donc pas faire concurrence à la zone d'activités. Il existe également une zone UFa correspondant à une zone d'activité où est implanté le musée de la boule. |

| 4.1 Présentation de votre projet | |
|--|--|
| S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? | La ZAC de la Gravoux est une zone d'intérêt communautaire. |
| Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? / Indiquez lequel et comment il s'applique ? | |
| Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...) | |

| 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers | | | |
|--|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, quels sont les enjeux identifiés ? |
| Des espaces agricoles ? | X | | <i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...)</i> <i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i> Le classement en zone naturelle de terrains actuellement classés en zone urbaine pourra permettre une reconquête maraîchère de ces espaces |
| Des espaces boisés ? | | X | <i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i> |
| Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ? | | X | <i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i> |
| Complétez si nécessaire | | | |

| 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité | | | |
|---|-----|-----|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | X | <i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi.</i> <i>Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i> |
| Un parc naturel national ou régional ? | | X | |
| Une réserve naturelle nationale ? | | X | |
| Un espace naturel sensible ? | | X | |

| 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité | | | |
|--|-----|----------|---|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | X | |
| Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | X | |
| Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ? | | X | |
| Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html | | X | |
| Complétez si nécessaire | | | |

| 4.4 Continuités écologiques | | | |
|--|-----|-----|---|
| Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ? | Oui | Non | Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ? |
| Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | | <i>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</i> Sur la commune de Saint-Bonnet-le-Château, le SRCE Rhône-Alpes identifie : - des espaces de perméabilité aquatiques et terrestres - une trame bleue |

| 4.5 Paysage, patrimoine bâti | | | |
|---|----------|----------|--|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Site classé ou projet de site classé ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | | X | |
| Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map | X | | Une partie des parcelles classées en N par la modification se situe dans le périmètre de site inscrit. Ce classement en zone N n'a pas d'impact mais au contraire renforce la préservation de ce site. |
| Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens | X | | Sur la totalité de la commune de Saint-Bonnet-Le- |

| 4.5 Paysage, patrimoine bâti | | | |
|---|-----|-----|--|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| secteurs sauvegardés) ? | | | Château. La zone ouverte à l'urbanisation se situe dans le secteur S2 de l'AVAP/SPR. L'ABF émet donc son avis dans le cadre de la modification ainsi que lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Les parcelles classées en N par la modification se situent dans les secteurs S1 (intérêt architectural et urbain majeur) ou S2 (accompagnement secteur S1). Ce classement en zone N n'a pas d'impact sur l'AVAP |
| Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/ | X | | <i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i> Servitude de protection des monuments historiques classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques. La zone ouverte à l'urbanisation se situe en dehors de la zone identifiée par la servitude. Les parcelles classées en zone N par la modification se situent dans le périmètre de la servitude. Ce classement en zone N n'a pas d'impact mais au contraire renforce la préservation de ces éléments et points de vue vers et depuis ceux-ci. Deux zones de présomption de prescription archéologique sont présentes sur la commune. Les parcelles classées en zone N par la modification, se situent dans une de ces zones de présomption. |
| Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ? | | X | |
| Complétez si nécessaire | | | |

| 4.6 Ressource en eau | | | |
|--|-----|-----|---|
| Captages | | | |
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | | X | |
| Autres captages prioritaires ? | | X | |
| Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales | | | |

| 4.6 Ressource en eau | | | |
|---|----------|--|--|
| Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ? | X | | Les annexes sanitaires du PLU approuvé en 2013 indiquent que la capacité théorique du réseau permettrait de desservir au moins 2500 habitants même en tenant compte de la consommation des activités industrielles et agricoles. Or, la commune compte 1552 habitants (INSEE 2015). L'ouverture à l'urbanisation de la zone AU1 n'aura pas pour conséquence de dépasser les capacités théoriques du réseau. |
| Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/ | X | | D'après la base de données du Ministère de la transition écologique et solidaire, les stations d'épurations de la commune sont conformes en termes d'équipement et de performance. De plus, lors de l'élaboration du PLU, l'assainissement avait été jugé compatible aux objectifs de développement. Or, la modification ne remet pas en cause les orientations du document. Enfin, les trois voies qui desservent le tènement de l'OAP projetée par la modification sont équipées par les réseaux eaux usées et pluviales en séparatif. |
| Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ? | | | Les voies desservant l'OAP sont équipées par les réseaux eaux usées et pluviales en séparatif. De plus, des recommandations sont réalisées dans l'OAP à ce sujet. |

Complétez si nécessaire

4.7 Sols et sous-sol

| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
|---|----------|----------|--|
| Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php | X | | La commune compte un site recensé par l'inventaire BASOL. La modification vient supprimer un emplacement réservé ainsi que des marges de recul qui grevaient en partie les parcelles du site inventorié. |
| Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte= | X | | La commune est concernée par un ancien site inventorié dans la base de données BASIAS. La modification vient supprimer un emplacement réservé ainsi que des marges de recul qui grevaient en partie les parcelles du site inventorié. |
| Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ? | | X | |

Complétez si nécessaire

4.8 Risques et nuisances

| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
|---|-----|-----|---|
| | | | |

| 4.8 Risques et nuisances | | | |
|---|----------|----------|---|
| <i>communales ou intercommunales</i> | | | |
| Risques ou aléas naturels ? | X | | <p><i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i></p> <p>D'après le rapport de présentation du PLU en vigueur et la base de données Georisque, la commune est concernée par les risques de feu de forêt, de mouvements de terrain (tassements différentiels), de phénomènes météorologiques type tempête et vent, d'exposition au radon et par le risque sismique de niveau 2.</p> <p>Compte tenu des évolutions du document d'urbanisme au travers de la modification, les dispositions en vigueur en matière de risques et de nuisances restent applicables.</p> |
| Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ? | | X | |
| Nuisances ? | | X | <i>Exemple : sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i> |
| Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ? | | X | |
| Complétez si nécessaire | | | |

| 4.9 Air, énergie, climat | | | |
|---|----------|----------|--|
| Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i> | Oui | Non | Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ? |
| Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire | X | | <i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i> Ligne TIL régulière (Transport interurbain de la Loire – bus) |
| Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ? | | X | |
| Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? | | X | |
| Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ? | | X | |
| Projet éolien ou de parc photovoltaïque ? | | X | |
| Complétez si nécessaire | | | |

5. Annexes (rappel)

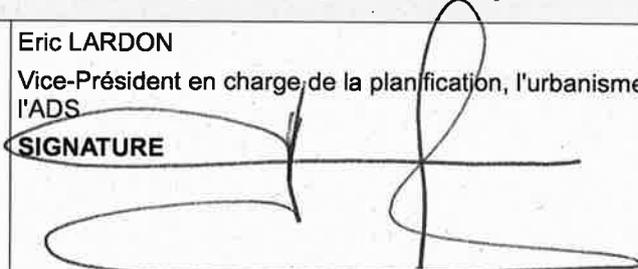
Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

| | | |
|--|--------------------|----------|
| Coordonnées de la personne à contacter | Annexe 1 ci-jointe | X |
|--|--------------------|----------|

| | | |
|---|--|-------------------------------------|
| Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi | Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI | <input type="checkbox"/> |
| | Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur | <input type="checkbox"/> |
| | Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration | <input type="checkbox"/> |
| Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU | Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint | <input type="checkbox"/> |
| Pour tous | Délibération prescrivant la procédure | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Pour les procédures d'évolution | Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Pour tous | Cartographie du PADD Autres (OAP, ...) | <input checked="" type="checkbox"/> |

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

| | |
|--|--|
| <p>Date : 11/07/2018 Lieu : MONTBRISON</p> | <p>Eric LARDON Vice-Président en charge de la planification, l'urbanisme et l'ADS</p> <p>SIGNATURE</p>  |
|--|--|

ANNEXE 1

Contacts

| Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet. | |
|---|---|
| Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple | Anaïs TISSIER – technicienne planification urbaine – Loire Forez agglomération |
| Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel | 17, Boulevard de la Préfecture – CS 30211 42605 MONTBRISON cedex anaistissier@loireforez.fr 04.26.54.71.19 |

